



LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 56 - JUILLET 2008

Edito:

« Protéger plus la forêt tout en produisant mieux »

Après notre Journée syndicale-AG, le Congrès « Assemblée Générale » de la Fédération Nationale des Propriétaires Forestiers Privés s'est tenu à Besançon les 18 et 19 juin. Le thème proposé à notre réflexion pour cette grande manifestation était :

« Produire plus tout en protégeant mieux la forêt ».

C'est un débat important et fort intéressant pour l'ensemble des forestiers. Il répond évidemment aux conclusions du Grenelle de l'environnement et aux sollicitations qui sont faites pour mobiliser plus de bois.

Cependant c'est un débat qui s'adresse essentiellement aux forêts de production et c'est la raison pour laquelle je proposerai à notre réflexion de renverser la citation et de nous demander comment

« protéger plus la forêt tout en produisant mieux ».

Protéger la forêt, c'est d'abord pour nous trouver les voies et moyens pour réduire les incendies. Les budgets attribués à la forêt sont de plus en plus exsangues. Lorsque l'on nous annonce les budgets de la DFCI, ne nous y trompons pas. Il s'agit très souvent d'actions en faveur des moyens de secours !!!!!

Mais il est d'autres protections nécessaires tout aussi importantes mais moins visibles: ainsi les attaques de scolytes nécessitent une implication de tous les instants qui n'est à la portée d'aucun de nous isolément.

D'autres fléaux nous menacent aussi, l'urbanisation: malgré la loi SRU nous voyons poindre nombre de PLU qui ne sont en fait que des POS déguisés en PLU. Ils feignent d'ignorer la loi SRU. Soyons vigilants pour que sous une forme déguisée les zones NB et le mitage qu'elles engendrent ne resurgissent pas. Lorsque la forêt brûle, il faut défendre d'abord les personnes et les biens, dont les maisons.

La protection de la forêt me paraît donc une priorité avant de parler de production.

Produire mieux sera donc possible si nous protégeons plus nos forêts, mais là encore il nous faut faire preuve d'imagination et de persévérance.

Jusqu'à quand accepterons-nous de brader le produit de nos coupes à la seule industrie de la trituration?

Nous constatons que nous sommes soumis à un monopole intolérable parfois aidé par des pouvoirs publics qui ne pensent qu'à sauver quelques emplois. Mais ces mêmes pouvoirs publics ont-ils comptabilisé le nombre d'emplois que pourrait procurer une industrie de la forêt bien et mieux gérée? Le rapport de Jean-Louis Bianco en 1998 avait mis en évidence cette ressource d'emplois nouveaux.

suite p. 2

Sommaire:

Panneaux: prochaine édition - Lexique	2
Pastoralisme - Brûlage dirigé - Débats	3
La vie des massifs - La formation	4
Notre Journée Syndicale: impressions	5
Défense de la forêt	6
Actualité syndicale	7
Ça s'est passé,... ça se passera	8
CR de notre AG et du débat	supplément

L'humeur du faune:

Langue ... de bois !

Magie des mots, magie de la communication. RGPP, c'est le dernier sigle à la mode. Révision générale des politiques publiques: cela sonne comme un grand projet ambitieux. Qui s'en plaindrait? Nous rêvons tous qu'à chaque instant l'action publique soit parfaitement ciblée et calibrée pour le bien et le meilleur de la collectivité nationale. Chacun des quatre mots compte. Nous pensons donc que chaque objet de l'attention des pouvoirs publics sera repassé au crible du "Pourquoi? Comment? À quel coût? Pour quel bénéfice collectif?"

Lorsque les médias nous en parlent, nous bichons: depuis des années, on nous ressasse que les fonctionnaires sont des budgétivores. Que la chasse au gaspi soit ouverte? Très bien!

Et à propos de gaspi, le Grenelle de l'environnement n'a-t-il pas conclu qu'il fallait plus mobiliser la forêt? Voilà donc un vrai champ pour une vraie politique.

Les forêts publiques, l'ONF s'en occupe. Quel est l'outil de l'État pour mobiliser la forêt privée? Les CRPF. Ils vont donc logiquement voir leurs missions boostées... avec normalement, comme tout investissement, un petit surcroît de moyens au début générant un grand bénéfice à terme.

Chacun s'active: le ministre réunit les Assises de la forêt, la Fédération le Congrès de Besançon; tandis que chez nous France Forêt PACA dépose ses propositions et l'interprofession de la filière bois se réunit...

suite p. 2

Édito (suite)

Aujourd'hui faire une exploitation forestière dans des conditions de bonne gestion coûte au propriétaire plus que ce qu'elle ne rapporte. Heureusement pour nous dans le département, le Conseil Général nous apporte un soutien qui, s'il n'est pas suffisant, est déjà considérable.

Et pourtant l'aide au broyage après coupe est-ce la bonne solution? Je pense que c'était une excellente idée il y a plus de dix ans alors que le bois énergie naissait à peine. Mais aujourd'hui alors que le baril de pétrole flirte avec les 150 \$, voir toute l'énergie potentielle de biomasse étalée sur le sol me paraît un affreux gaspillage?

Ne pourrions nous pas être tous ensemble plus intelligents?

La récolte des rémanents est encore très coûteuse. Quelques expériences existent mais jamais personne n'a fait le calcul réel en coût global: abattage, ramassage, vente du bois et des rémanents pour en faire des plaquettes.

Des nombreuses discussions que nous avons avec la coopérative Provence Forêt, nous avons aujourd'hui la conviction que ces solutions seraient possibles si la demande en bois énergie était plus conséquente. Les aides et incitations à ce mode de chauffage sont relativement faibles pour les particuliers et nous restons toujours dans le dilemme: pas assez de chaudières donc pas de production suffisante; pas de production suffisante donc pas d'installation de nouvelles chaudières.

Autre solution pour être plus intelligent: la production de bois d'œuvre en pin d'Alep.

Là encore des expériences ont été faites

Si nous nous creusons un peu la tête, il existe encore d'autres formes d'utilisation de nos produits forestiers: pour des matériaux isolants thermiques, pour la fabrication des panneaux de particules, pour faire des bétons allégés, ...

La matière est là, nous en sommes tous conscients. Par contre la filière professionnelle n'est pas encore mise en place et ce serait le premier geste d'intelligence collective que nous devrions faire dans les plus brefs délais.

Je sais que certains travaillent dans ce sens. Notre syndicat saura les aider avec le soutien de l'ensemble d'entre vous je l'espère.

En attendant je souhaite à tous de passer un été paisible, ... mais **vigilant** pour nos chères forêts.

Le président Gérard Gautier

Panneaux " Accès interdit ": prochaine édition

Le succès de nos panneaux a été tel, en ce début d'année, que nous voilà en rupture de stock.

Nous allons en refaire éditer, et nous vous tiendrons informés dès qu'ils seront disponibles. Provisoirement, ne nous envoyez plus de commande.

Cependant, les travaux menés par notre groupe de travail "accès et conventionnement" comme les articles publiés par la Fédération (Forêts de France N° 511 de mars 2008) nous amènent à repenser leur maquette: graphisme et couleurs différentes, et surtout texte différent.

Dans cette perspective, nous vous invitons à nous faire part de vos remarques, propositions et, pourquoi pas, maquette. Certains nous ont déjà soumis des croquis. Pourquoi pas vous qui souhaitez avoir des panneaux: comment voudriez-vous qu'ils soient?

➔ **Dites-nous vos idées, envoyez-nous vos projets** (tél, mail ou courrier)

Le coin d'Internet

Merci à tous ceux qui ont pensé à nous communiquer leur adresse de courriel. Pensez à regarder votre boîte, ...et à la vider: beaucoup de messages nous reviennent par suite de saturation!

Lorsque vous changez d'adresse Internet, pensez à faire suivre ou à nous avvertir.

L'humeur du faune (suite)

Pour un lendemain de Grenelle performant, le projet de loi avait même prévu le "fonds chaleur" pour aider à la mobilisation des bois: 100 M€ prélevés sur la taxation des énergies fossiles.

Puis le tour de table RGPP finit par arriver à nous. On va enfin avoir une vision cohérente de l'action de tous, orchestrée par l'Etat.

Les CRPF doivent disparaître. Tel est le verdict des sorciers de la RGPP au motif que cela permet d'économiser 2 M€.

C'est sûr: cela vaut bien quelques barils de plus ...et quelques emplois en moins!

Rideau!

Sylvain

p.s.: Au congrès de Besançon, un compromis aurait été annoncé: dans un costume un peu plus étroit, les CRPF survivraient. Le conseiller spécial du ministre n'aurait pas démenti, s'en tenant à des propos vaguement rassurants.

Attendons les écrits...

Lexique

Vous trouverez encore de nouveaux sigles dans ce numéro. Voici les moins familiers.

ASA: association syndicale autorisée (l'adhésion y est obligatoire pour toute personne concernée par son objet)

ASGF: association syndicale de gestion forestière (projet à statut hybride entre ASA et ASL)

ASL: association syndicale libre

CBPS: code de bonnes pratiques sylvicoles

CERPAM: Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée

CPA: Communauté du Pays d'Aix

CPIE: Centre permanent d'initiation à l'environnement

DEFI: dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement

DOCOB: document d'objectifs (de Natura 2000)

EBC: espaces boisés classés

ECIF: échanges et cession d'immeubles forestiers (procédure formelle)

FEADER: Fond européen agricole pour le développement rural

NB: zone naturelle constructible (individuel)

OGEC: organisme de gestion collective

OLD: obligation légale de débroussaillage

PDM: plan de développement de massif

PDRH: plan de développement rural hexagonal

PEFC: programme de certification forestière

PLU: plan local d'urbanisme (remplace POS)

RGPP: révision générale des politiques publiques

RTE: réseau de transport de l'électricité

RTG: règlement type de gestion

SRGS: schéma régional de gestion sylvicole

SRU: solidarité et renouvellement urbain

USB: universal serial bus (dispositif d'échange de données avec un ordinateur)

ZAP: zone agricole protégée

Journée technique "Pastoralisme"

Des chèvres par centaines

Parmi les multiples solutions qui vont concourir à une meilleure gestion de nos forêts le pastoralisme est une des voies qu'il faut redécouvrir et c'est la raison pour laquelle notre syndicat avec le CERPAM et l'appui technique du CRPF, a souhaité organiser cette journée le 16 juin sur le terrain.

Au Domaine de Fontbelle sur la commune de Mimet, Thierry Faure nous a accueilli sur son exploitation où pâturent une centaine de chèvres du Rove et quelques brebis.

Avant d'aller sur le terrain pour constater le travail réalisé, Sabine Débit, animatrice du CERPAM pour notre département, a présenté les différents aspects du pastoralisme: type et nombre d'élevages dans le 13, intérêts du pâturage en forêt pour le forestier et pour l'éleveur, végétation à con-

sommer, attitude des troupeaux en forêt, les étapes de la mise en œuvre d'un projet, la contractualisation.

Louis Michel Duhon pour le CRPF a insisté sur l'importance d'intégrer les projets de pastoralisme aux PSG afin de donner plus de cohérence à toutes les actions de gestion forestière.

Installé depuis plus de vingt ans sur le domaine communal de Fontbelle, Thierry Faure nous a montré comment il « conduit » ses chèvres.

Le travail réalisé suivant le type d'intervention qui est demandé: pâturage intensif dans les zones à fort risque d'incendie ou dans les zones soumises à OLD, pâturage d'entretien en fonction de l'âge des peuplements, éventuellement in-

terdiction totale de pâturage dans les zones en régénérescence.

Il va sans dire que la qualité et le sérieux du travail dépend essentiellement de la compétence du berger.

Le CERPAM est à la disposition des propriétaires forestiers qui seraient tentés par un projet de pastoralisme.

La demande de pâtures existe, de jeunes bergers souhaitent s'installer: c'est une chance pour nos forêts.

Pour tous renseignements vous pouvez vous mettre en rapport avec le CERPAM (Sabine Débit) tel: 04 42 23 86 14 ou téléphoner au secrétariat du syndicat.

Gérard Gautier

Journée "Brûlages dirigés"

Quelques ASL avaient été invitées le 22 mai à une des journées techniques du réseau des équipes de brûlage dirigé. Le Syndicat y a également participé. L'ouverture aux forestiers privés, principaux intéressés, de ce club très fermé composé essentiellement de pompiers et d'agents de l'ONF, est une nouveauté que l'on doit à l'équipe en charge de l'organisation cette année, sur le site du camp de Carpiagne.

La matinée fut consacrée à des présentations du brûlage dirigé vu par les différents acteurs, et au rappel des démarches de quelques passionnés pour réhabiliter depuis quelques années cette pratique ancestrale interdite durant un temps. Il est vrai qu'avec la disparition des savoir-faire des bergers et autres ruraux, mettre le feu volontairement apparaît, dans nos régions, comme excessivement dangereux.

Pourtant, bien préparé et pratiqué par les spécialistes, ce mode de débroussaillage et de réouverture des milieux donne d'excellents résultats et de remarquables paysages que nous avons visités l'après-midi entre Gineste et Cassis, sur terrains militaires, communaux mais aussi privés.

Une journée riche d'enseignements.

Denis Revalor

L'arbre et la Forêt

3^{èmes} Journées du Film sur l'environnement

Deux débats étaient organisés le 2 juin 2008 avec le service de la forêt de la CPA à Venelles en présence de son maire M. J.P. Saez, Vice-président de la CPA.

Le premier débat avait comme thème: Quel avenir pour le bois énergie dans notre région ?

Partant du constat que la biomasse est le danger de notre forêt méditerranéenne et que le bois énergie était une des chances pour elle de voir sa survie assurée, Jean Bonnier a rappelé que la notion de multifonctionnalité de la forêt était une réalité de toujours dans nos régions méditerranéennes.

Après une présentation très complète des différents types de bois énergie et de ses utilisations faite par John Pellier de l'OFME, la parole a été donnée à des opérateurs de grands groupes français, voire internationaux.

Ils se sont tous présentés comme des ardens partisans du bois énergie mais se sont révélés être de piètres clients pour les forestiers: mauvaise qualité des bois, choix des parties les plus nobles délaissant écorces et rémanents, coût de la récolte, mais encore préférant sans vraiment le dire les bois de récupération de l'industrie.

Lorsque M. Saez a lancé le débat sur l'augmentation de la demande par la mise en place de chaudières de plus grande

consommation, par la création de réseaux de chaleurs, là ce fut l'hallali.

Chacun y est allé de sa meilleure offre de gestion: après la gestion des eaux, voilà que la délégation de service public va faire des heureux, toujours les mêmes !!!!

Partant d'une idée généreuse, de véritable changement de société, la chance pour la forêt méditerranéenne se transforme en nouvelle chance pour ces investisseurs qui se sont trouvés une vocation «d'aménageurs durables».

A l'heure où la délégation de service public de l'eau est fortement remise en cause par certains élus, ces investisseurs n'auront aucun mal à se reconverter dans la gestion des réseaux de chaleur !!!!

Décidément, ce n'était pas «l'arbre et la forêt» mais l'arbre qui cache la forêt !!!!

Le deuxième débat était consacré à « l'utilisation du bois dans la construction et la filière bois dans notre région ».

Des professionnels: un architecte et un charpentier sont venus parler avec passion et enthousiasme de leurs productions.

Ils ont montré que le bois était un matériau permettant de faire des constructions aussi variées que novatrices: un exemple de maison à ossature bois cachant bien son identité bois pour ressembler à une bastide pro-

vençale, mais plus intéressant, de vrais petits chefs d'œuvre d'architectures contemporaines fières de montrer tout le bois dont elles sont faites.

Je ne sais si l'assistance a été convaincue tant les idées préconçues sont ancrées dans les esprits: le bois ça brûle, il y a les termites, il faut l'entretenir, ... Construire en bois cela semble une bonne chose mais pour les autres.

C'est un peu une révolution des esprits et comme pour le débat précédent, il s'agit d'un véritable changement de société et il faudra du temps pour convaincre.

Comme le béton a encore de beaux jours devant lui, nous avons quand même proposé que pour les quelques 400.000 logements qu'il faudrait construire chaque année, l'utilisation du bois de manière courante soit obligatoire pour tous les maîtres d'ouvrages publics et les bailleurs sociaux: interdire ou pénaliser l'utilisation de tous les matériaux issus d'énergies fossiles.

Suite à cette proposition, le mot de la fin est revenu à un élu qui a témoigné que dans sa mairie toutes les menuiseries en bois difficiles d'entretien, étaient remplacées par des menuiseries en aluminium: bel exemple d'engagement pour nos forêts !!!!

Merci messieurs les élus.

Gérard Gautier

Délégués de massifs et groupe de travail "Accès des tiers en forêt & conventionnement": Le point actuel

En ce début d'année 2008, peu d'activité dans les massifs à laquelle nous étions appelés à participer, hormis dans les Alpilles: un comité de pilotage Natura 2000 sur les marais fin janvier à Arles, puis le 9 juin sur le DOCOB.

En revanche, le deuxième groupe de travail que nous avons inscrit à notre programme a été constitué et a commencé à travailler.

Une réunion de préparation

Le 07/02/2008, une première rencontre avec 7 administrateurs a permis de cadrer le sujet. Deux objectifs ont été identifiés, et une démarche adoptée:

- * **Travailler utilement avec le CG13 (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, alias PDIPR) et les autres Institutions,**
- * **Soutenir les Propriétaires soumis à une forte fréquentation, et les aider à défendre les droits,**

en identifiant les différents tiers que nous rencontrons le plus souvent en forêt, les atteintes les plus fréquentes dont chaque propriétaire fait l'expérience chaque jour, et les documents dont nous disposons.

Cette réunion a été relatée dans les Nouvelles Syndicales N°55, en concluant par un appel à de nouveaux participants à ce groupe de travail N°2 "Accès des tiers en forêt & conventionnement".

La réunion commune: GT2 + Délégués

Le 28/04/2008, une deuxième réunion s'est tenue, commune aux Délégués de Massifs et au groupe de travail, qui a réuni 13 participants.

Ce fut l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux délégués: MM. Antoine et Jean-Pierre HUESO et Jacques VCEUX.

Puis le groupe a repris et enrichi la réflexion à partir du CR précédent et des expériences de chacun.

Aux objectifs déjà affichés, nous avons ajouté:

- * **Communiquer nos orientations au grand public par des articles ciblés dans la presse régionale ou municipi-**

pale, et par une signalétique claire sur nos terrains.

Nous avons complété l'inventaire des tiers-usagers, des autres atteintes, et des documents disponibles.

François PRADON nous a montré une plaquette Chasse avec des tableaux très clairs faisant le lien entre les différentes atteintes, les textes qui en traitent, les infractions correspondantes et enfin les sanctions encourues. Il nous a expliqué aussi la procédure à respecter: procès-verbal, dépôt de plainte, poursuite en justice.

Un CR complet de cette 2^{ème} réunion a été établi, ainsi qu'un document dit de contexte.

Une 3^{ème} réunion du GT2

Le 06/06/2008, le groupe s'est réuni pour la troisième fois, autour de 7 participants.

Quelques corrections mineures ont été apportées au CR précédent, puis Henri HECKENROTH a exposé le travail du CG13, en liaison avec le Comité départemental de randonnée pédestre (ou de même: équestre), pour la proposition, le balisage et l'entretien des sentiers, et le conventionnement avec les propriétaires.

Le débat a conduit à retenir un nouvel objectif:

- * **Dire clairement ce qui pour nous est inacceptable, tout à fait inacceptable, ou acceptable à la rigueur.**

La relecture du document de contexte a donné lieu à un travail très riche, qui a permis de déboucher sur une version retraçant d'abord quelques définitions jugées essentielles, puis des listes d'usagers, de comportements et de nuisances éventuelles aussi exhaustives que possible, enfin les différentes politiques possibles de la part du propriétaire.

Du croisement de ces éléments de situation, dépendent les recommandations et outils qui seront à lui donner.

On notera que la définition de la propriété donnée par le Code Civil entraîne qu'il ne peut y avoir d'infraction en l'absence de trouble de jouissance. Il en est généralement déduit que seul un piéton peut

passer sur une propriété privée non clôturée: il n'est pas en infraction avec la loi à condition d'éviter toute forme de nuisance.

Une prochaine réunion, à la rentrée, permettra de mettre en forme le document. Mais d'ores et déjà, on peut dégager quelques avancées:

- Dans tous les cas, le propriétaire doit
 - évaluer les différents risques générés et/ou encourus par lui-même et les différents types de tiers accédant à sa forêt;
 - apprécier les enjeux liés à sa position à leur égard: interdiction, tolérance, accueil maîtrisé, activité organisée;
 - bien clarifier les questions de responsabilité et d'assurance de toutes les parties concernées.
- Quelle que soit la position que le propriétaire entend adopter vis à vis des tiers qui pénètrent dans sa forêt, il aura tout intérêt à installer une signalétique bien visible et adaptée à l'usage qu'il entend faire respecter.
- Une présence répétée du propriétaire dans sa forêt ou celle d'un garde particulier est un bon facteur de dissuasion pour les importuns. Elle permet en outre un travail d'explication, en rappelant les bonnes pratiques et, si nécessaire, les textes des lois et règlements. Enfin, en cas de besoin, le garde particulier est habilité à constater les infractions éventuelles et à dresser procès-verbal.

Les étapes suivantes s'attacheront à proposer aux propriétaires des modèles de conventions et de signalétiques adaptées à chaque usage. Le Syndicat devra également adopter une stratégie et mettre au point la communication adaptée à l'égard des organismes qui tirent profit de la fréquentation en forêt sans souci de son caractère privatif: éditeurs de guides, organisateurs de randonnées équestres, marchands d'engins motorisés, ...

*Denis Revalor,
d'après les notes d'Henri Heckenroth*

➔ Délégués de Massif: la formation, enfin !

Nous vous avons annoncé que sur la base des demandes exprimées par les Délégués de Massif, le Syndicat avait préparé avec l'OFME un programme de formation "sur mesure". Nous vous avons fait part des difficultés à le faire financer, mais le CRPF s'était dit prêt à nous aider au démarrage, dans l'attente d'un financement permettant d'envisager des sessions optionnelles d'approfondissement.

C'est donc fait ! **La formation des délégués aura lieu le samedi 6 septembre**, de 9 h à 17 h 30 au siège: Pavillon du Roy René.

Notez-le et réservez dès maintenant cette date.

Dans la limite des places disponibles, **elle est également ouverte à tous les adhérents qui le désirent.**

Programme (extraits): Connaissance de la forêt des Bouches-du-Rhône, ses grands chiffres, les institutions et différents acteurs, le Syndicat, le rôle des Délégués, les rapports avec les élus communaux. Deuxième partie consacrée aux outils: aspects juridiques (droits et devoirs du propriétaire et des autres usagers, statut des chemins, DFCI, OLD, chasse, ...), la doctrine du Syndicat sur ces thèmes, les options de gestion: SRGS, CBPS, RTG, la certification PEFC, la gestion des rémanents, le bois-énergie, ... , les fiches du CRPF et l'accès aux autres sources de documentation, ...etc.

Précisions et pré-inscriptions dès à présent par téléphone, mail ou courrier au Syndicat.

Inscrivez-vous !



La Journée Syndicale du 19 avril: impressions

Comme toujours, c'est la fièvre. Dès 8 heures, chacun se prépare. Puis c'est l'ouverture des portes. Tout a été prédisposé la veille. Heureusement, car la mise en place est toujours l'occasion d'accrocs. Les listes ne sont pas encore arrivées. L'ordinateur refuse obstinément de se raccorder au projecteur. Qui a une clé USB? L'exposition n'est pas totalement prête. Et déjà les premiers arrivent. Eux sont à l'heure, et ils ont raison. Le temps d'émarger, le café fumant et les viennoiseries permettent d'échanger déjà autour de l'actualité forestière. Il faut dire que ce moment de retrouvailles est très attendu: les habitués font des comparaisons d'une année à l'autre. Les nouveaux venus tendent l'oreille. Sommes-nous les seuls à déplorer le manque de débouchés? Et cette histoire d'OLD, tu parles d'une charge! Ça s'est bien passé ta coupe? Tu as fait broyer, ou tu préfères démanteler? Le hall ne peut contenir tout le monde, et la salle se remplit. Puis il est temps. Le président Gérard Gautier s'assoit à la table et chacun s'installe. Nous sommes déjà une soixantaine et d'autres arrivent encore.

Rappelant le thème de la journée, placée sous les auspices de la CPA, Gérard Gautier y associe la mémoire d'Arnold de Stordeur qui nous a quittés en ce début d'année 2008, le 17 janvier. Il rend hommage à celui qui fut un des pionniers de la collaboration entre les forestiers et cette collectivité. Qui fut aussi l'un des membres fondateurs du syndicat, dont il assura le secrétariat durant de nombreuses années. Il était aussi l'ami de beaucoup d'entre nous dans la salle.

Énonçant le programme de la journée, le président en souligne le pari. On connaît la chanson: il faut faire rentrer un programme chargé et une grande envie de débattre dans une trop petite matinée. Mais sans plus tarder, le président donne la parole à



notre hôte, qu'il remercie d'avoir bien voulu nous accueillir dans cette magnifique salle.

Christian Burle, le maître des lieux, nous souhaite la bienvenue dans sa commune. Pour lui, la forêt est un écrin. Voilà qui préserve bien de la suite des débats. La forêt outil de mise en valeur du village? Support de la qualité de vie? Sans doute. Mais forêt écosystème, que le maire a le souci de préserver; mieux, d'entretenir. Et forêt aussi cadre de vie économique: produisant selon des filières courtes et complémentaires valorisant au mieux l'échelon local.

La piste est toute tracée, occasion pour Daniel Quilici de signaler l'étude de la CPA

réalisée par le CRPF sur les potentialités sylvicoles de son territoire. Il faut s'appuyer sur cette étude pour convaincre les propriétaires de mobiliser ce potentiel d'activité économique qu'est leur forêt.

Mais l'heure n'est pas encore au débat: remerciant le maire de son accueil et d'avoir posé aussi justement le thème, le président ouvre l'assemblée générale statutaire.

Pour tenir l'horaire, le rapport moral ne doit pas déborder. Pourtant de nombreux chapitres doivent être évoqués: la déception de n'avoir pas su mobiliser nos adhérents sur la campagne de recrutement "Forestier, mon ami"; la faible certification PEFC dans nos forêts privées; mais aussi les motifs de satisfaction comme la représentation des forestiers privés dans les différentes instances, la régularité désormais acquise des Nouvelles Syndicales, ou l'action de la Fédération. Avec les objectifs de meilleure prise en compte de la spécificité méditerranéenne et la formation des délégués, cela fera 20 minutes, pas une de plus!

Quelques commentaires et le vote unanime permet de passer aussitôt au rapport d'activité. Rien moins que "informer, former, être représentés, être représentatifs", quatre chapitres illustrés d'exemples de l'action du syndicat pour la défense de ses adhérents, se partagent les 10 minutes qui suivent! Le débat est plus nourri: suggestion pour faciliter le recrutement, témoignage d'une adhérente sur la défense de ses intérêts, rappel sur le rôle indispensable de syndicats représentatifs pour un fonctionnement démocratique équilibré, ...

Mais déjà le chapitre sur les délégués de massifs est ouvert: Henri Heckenroth retrace succinctement leur action, et rend compte des groupes de travail, avant de lancer un appel à de nouveaux délégués.

Nouveau vote, nouveau départ. Cette fois, c'est Daniel Quilici qui, pour le rapport financier, commente les feuillets distribués: la situation est saine, mais l'équilibre est fragile. On ne peut plus retarder l'augmentation des cotisations dont le principe a été adopté depuis 2006. Les comptes sont approuvés. Le temps que Denis Revalor présente un nouveau barème, il est 10 h 25 quand celui-ci est adopté. Enfin, un vote unanime ouvre le Conseil d'Administration à Guy Roubaud et Dominique Moullard, marquant l'heure de la pause.

Il reste un peu de café chaud. Mais nous ne ferons pas plus attendre nos invités. Jean-Pierre Bouvet prend place, suivi de Jacky Gérard, Jean-Marie Rame, Christian de Barbarin. Chacun à sa manière, présente les priorités de la forêt pour la collectivité qu'il représente, ses rapports avec les propriétaires. Leur propos sont parfois illustrés par une intervention de leurs collaborateurs, dont on salue la présence en ce samedi. Et le débat s'installe, très ouvert, sans langue de bois. Les interpellations fusent sur les aides, le rôle de l'élu dans le mitage, l'application et contrôle des OLD, ... Les différents éclairages d'une collectivité à l'autre donnent une grande richesse aux échanges.

Le mot de la fin revient à Laurent Michels, nouveau chef de service forêt à la DDAF, qui dégage deux axes forts: promouvoir la filière bois et nous protéger contre l'incendie, tandis que Gérard Gautier rappelle son souhait de voir les travaux participant à la



DFCI éligibles au PDRH et que Daniel Quilici souligne l'intérêt des PSG collectifs.

L'apéritif est l'occasion de prolonger les débats, au plus près des élus, dont la disponibilité est appréciée. On jette les bases d'une collaboration entre les deux communautés d'agglomération présentes. Le Syndicat se félicite de cette entremise! On se promet d'actualiser les aides du Conseil Général, un plus grand discernement dans l'usage des EBC, ... Bref, le repas concocté par Jean-Pierre Mante avec l'appui particulièrement efficace de la famille Franceschi et le soutien du domaine de Grand Boise, sera le creuset de maints pactes de sagesse. Pour le Syndicat, de quoi être fier d'en avoir réuni les conditions.

Mais ce ne fut pas tout. L'après-midi a connu des discussions encore plus riches, encore plus directes et d'autres perspectives encore d'aller plus loin. Il faut dire que les visites ne manquaient pas d'interpeller! Ici deux opérations identiques, l'une publique l'autre privée, traitées à des prix différents. Là une éclaircie sévère, là encore une coupe de feu. Ici la CPA débroussaille, là l'ASL enchaîne au delà des OLD, amenant des propriétaires non adhérents à rejoindre l'opération... Une foule de questions sont soulevées, et la diversité des situations, des contraintes administratives, des démarches de montage puis de conduite des travaux amène des analyses comparatives pleines d'enseignements pour les uns et pour les autres. Si les propriétaires ont beaucoup appris, les responsables publics se sont parlé comme ils ne font peut-être pas souvent, pris qu'ils sont dans leurs rôles respectifs. Un vrai moment d'échanges, dont sortira peut-être un jour une meilleure concertation de l'État avec le Syndicat, ou une vraie coordination dans le temps des opérations du Conseil Général et de la CPA.

Bien après l'heure prévue, le groupe avait de la peine à se disperser, tant l'intérêt pour prolonger la discussion était vif. Comme si chacun avait peur de quitter cet instant magique où tous les espoirs étaient permis.

Forêt privée et collectivités était le thème. Fusion forêt privée et collectivités ce fut.

D'après les notes et commentaires d'Henri Heckenroth, Guy Roubaud, Denis Revalor, et quelques autres...

Défense de la forêt

Appel à propriétaires: votre expérience nourrit la politique nationale.

La Fédération Forestiers privés de France nous sollicite régulièrement sur les problèmes auxquels se trouvent confrontés les forestiers dans la mise en valeur de leur forêt. Du nombre et de la qualité de nos réponses dépend la politique que la Fédération peut soutenir auprès des pouvoirs publics comme des entreprises ou des organismes représentatifs des opérateurs en forêt.

Deux questions sont actuellement en débat: les limitations de tonnage entravant la sortie des bois et les élagages sous les lignes électriques.

Entraves à la sortie des bois: Dans nos régions, il est peu fréquent que les voies publiques soient limitées en tonnage. Pour autant il peut y avoir quelques cas qui obèrent le potentiel d'exploitation de votre forêt. Faites-nous le savoir: la Fédération nous

interroge pour nourrir la négociation en ce moment même sur les règles applicables aux transports de bois.

Mais plus généralement, d'autres difficultés liées à la sortie des bois, notamment l'absence de voie de desserte, peuvent gêner vos projets d'exploitation. Faites-nous connaître ces situations. La capacité à mesurer le poids de telle ou telle configuration peut amener à bâtir une politique; et ceci d'autant plus que l'amélioration de la desserte est une des rares actions éligibles aux subventions du FEADER.

Élagage sous les lignes électriques: La Fédération a passé avec RTE et EDF une charte de l'élagage dont nous nous sommes fait l'écho (NS N° 51). Un an après sa mise en application, elle souhaite en faire un bilan, et nous demande de lui faire re-

monter nos expériences. Or ce printemps, plusieurs campagnes d'élagage ont été engagées par ces organismes dans notre département, notamment entre Aix et Marseille. Faites-nous savoir comment cela c'est passé: prise de contact préalable, définition des travaux, qualité d'exécution, dégâts éventuels, comparaison avec les interventions antérieures le cas échéant... sans omettre votre satisfaction chaque fois que c'est le cas.

Si vous êtes concerné, signalez-le. C'est très simple: par un petit mot, par téléphone ou par courriel. C'est nous qui vous rappellerons pour demander des précisions.

Merci de votre collaboration: c'est en répondant à ses enquêtes que nous rappellerons à la Fédération que la forêt méditerranéenne existe aussi! .

Alerte du DSF: l'hylésine destructeur est dans nos pins d'Alep!

Depuis le début de l'année, des mortalités isolées ou en îlots de pins d'Alep sont observées dans la région, dues à la colonisation des troncs par un insecte de 4 à 5 mm de long entre écorce et bois: l'hylésine destructeur (*Tomicus destruens*, famille des scolytes) qui s'est reproduit en masse sur les arbres affaiblis par cinq ans de déficit

hydrique.

En cette saison, le jeune adulte fore des galeries au cœur des jeunes pousses, qui rougissent et tombent au sol. Et la technique du "rondin-piège" ne marche pas avec lui, au contraire: si les émanations de résine l'attirent, il préfère ne s'installer que sur les arbres vivants!

Si vous observez le symptôme, vous pouvez prendre contact avec les correspondants du Département Santé des Forêts: Alain Clément (massifs de l'Étoile et Côte Bleue) au 04 91 76 73 61 ou Patrice Brahic (autres massifs) au 04 42 59 03 46.

Pour en savoir plus et télécharger la fiche: <http://www.ofme.org/index.php3?ID=773>

La préparation de la saison estivale, et le nouvel arrêté "accès"...

L'an dernier, l'ensemble du dispositif réglementaire de prévention des feux de forêt avait été profondément remanié: arrêtés "débroussaillage" du 29 janvier, "emploi du feu" du 19 février et "accès" du 15 mai. Saluant l'ampleur et la qualité du travail, nous nous étions cependant plaints de la sortie un peu trop tardive de ce dernier et d'une information insuffisante (NS N° 51 et 52). Prenant part au bilan, nous savions qu'il serait modifié (NS N° 53) et regrettons de n'y avoir finalement pas été associés.

Seul l'arrêté "accès" a donc été repris sous le N° 2008127-1 du 6 mai 2008, les deux autres restant en vigueur.

Si à l'origine de ce toilettage le but était d'améliorer la mise en application, il s'est traduit par quelques changements profonds, très favorables.

On note toutefois une maladresse: l'introduction du rappel de l'article du code forestier qui étend les pouvoirs de police du préfet. Pour rendre sa citation plus courte, ce rappel a été tronqué et truffé de points de suspension: on ne perçoit plus le sens de plusieurs de ses alinéas, et il devient ainsi inutile.

Les cartes de délimitations des périmètres sensibles ont été mises à jour pour une meilleure lisibilité.

Mais surtout la définition des périodes de référence est désormais introduite en lieu et place de celle du danger météorologique d'incendie, emportant avec elle une modification profonde: il n'y a plus de restriction, sauf situation exceptionnelle, pendant les mois d'octobre à mai. Cette évolution va exactement à l'inverse de l'an dernier, qui avait étendu la réglementation à l'ensemble de l'année. En particulier, les mois de février et mars ne font plus l'objet de restrictions. De plus, disparaît ainsi la période durant laquelle on demandait à chacun (propriétaires, promeneurs,...) d'apprécier le niveau de danger sous sa propre responsabilité. Enfin, les seuils sont désormais simplifiés et la méthode d'évaluation du risque ne figure plus dans l'arrêté: seuls demeurent les 3 niveaux "orange", "rouge" ou "noir", qui sont consultables pour chaque jour de la période de restriction dès la veille 18 h sur le serveur vocal au 08 11 20 13 13 ou sur le site de la Préfecture (www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr).

Ainsi considérablement simplifiée, la rédaction élimine la plupart des reproches que nous avions fait au texte de 2007, et la lecture gagne en clarté.

Une nouveauté: est introduite la notion de danger induit (danger d'éclosion d'incendie) et de danger subi (propagation de l'incendie vers un site de présence humaine ou d'installations). Au delà des aspects organisationnels (limités) développés ensuite, cette définition a un effet pédagogique certain et contribue ainsi à une meilleure prise de conscience de la part du public.

Enfin les dispositions relatives aux travaux et chantiers, un peu allégées notamment pour les travaux forestiers, sont plus en rapport avec le reste du texte. Un peu de langue de bois cependant: les dispositifs de sécurité ne sont plus déterminés par les pompiers, mais seulement préconisés.

En conclusion, on n'aura gagné que neuf jours sur la date de publication et rien du tout sur l'information préalable des acteurs, mais tellement sur la lisibilité qu'on ne peut que se féliciter de ce nouvel arrêté.

Reste à mettre les autres en cohérence...

A lire dans "Forêts de France", à voir sur les sites Internet...

Forêts de France:

N° 513 mai 2008: un intéressant article sur la préparation de la loi qui fait suite au Grenelle de l'environnement, un excellent dossier sur le bois dans la construction et **une page consacrée au débroussaillage**

ment en forêt méditerranéenne.

N° 514 juin 2008: Grenelle toujours et RGPP: **une actualité bien épicée!**

Si vous n'êtes pas abonnés, demandez Forêts de France en consultation à votre délégué de massif.

Et n'oubliez pas les actualités sur:

www.foretpriveefrancaise.com
www.ofme.org

d'autres infos également sur:
www.foret-mediterranienne.org .

Assemblée Générale de la coopérative Provence Forêt

Cette année la coopérative Provence Forêt a innové dans le déroulement de son AG.

La partie statutaire s'est tenue l'après-midi et le matin la coopérative recevait ses invités pour leur présenter le travail réalisé pendant l'année.

Les techniciens se sont fortement mobilisés pour mettre en valeur les différents types de travaux les plus significatifs et les plus innovants:

- Christophe d'Aste a expliqué pourquoi et comment faire un PSG qui tout en étant simple ne soit pas simpliste.
- Julien Salivet a réussi dans le 06 une opération difficile de regroupement de petits propriétaires.
- Ludovic Perrot nous a décortiqué le montage d'une opération en utilisant les financements du PDRH.
- Jean Michel Reynart nous a fait rêver devant de belles machines: débardeuses et abatteuses ou comment mécaniser les travaux forestiers pour le plus grand bien de nos forêts.
- Sébastien Drochon nous a donné un espoir pour mieux valoriser le pin d'Alep: en l'utilisant en petite production de bois d'œuvre, il a pu réaliser avec une société courageuse des panneaux de signalisation, poteaux et piquets.

Après un très copieux apéritif riche en discussions, après un plantureux repas, nous avons abordé la partie statutaire de l'AG.

Le Président Georges Franco a rappelé dans son rapport moral le fonctionnement du Conseil d'Administration et du Bureau: désormais chaque membre du bureau est issu d'un département ce qui permet une meilleure représentativité au travers des différentes instances et auprès de nos partenaires.

Il a rendu hommage au travail colossal réalisé par les différents techniciens ainsi qu'à l'implication titanesque de notre directeur Tiziano Panini.

Dans ses remerciements, il n'a pas oublié les charmantes collaboratrices qui assurent au bureau de l'Arbois tout le suivi administratif.

Il a insisté sur l'esprit « coopérateurs » qui doit impérativement régner parmi nos adhérents, sur l'obligation qu'ont les 1728 coopérateurs d'apporter leur production à la coopérative. Certes le bois ne se récolte pas comme la vigne, toutes les années, mais il est important de mettre en œuvre les mobilisations de bois préconisées dans nos PSG ou autres documents de gestion.

Ont été évoqués également les différents partenariats en cours.

La Coopérative est désormais présente et active dans différentes organisations et structures mises en place pour développer la profession et/ou la filière bois.

Pour conclure en forme de programme, le président a souhaité que pour l'année à venir soient développés:

- une politique régionale spécifique;
- le rassemblement et la coordination de toutes les aides;
- le regroupement des énergies au sein de la forêt privée et de nos partenaires.

Le rapport financier présenté par notre comptable et vérifié par le commissaire aux comptes a fait état d'un budget équilibré et très sain,

Les élections au Conseil d'Administration ont permis de reconduire dans leur mandat d'administrateur Georges Franco, Guy Lefter et Gérard Gautier. Deux nouveaux administrateurs ont été également élus: Michel Vian pour le département du Var et Ludovic Perrot pour le collège des non-coopérateurs et qui représente les salariés.

Pour terminer Tiziano Panini a exposé le rapport d'activité et les orientations 2008, essentiellement tournées vers la plaquette forestière, dont la demande reste très inférieure à la capacité de production.

Gérard Gautier

Congrès de la Fédération à Besançon

La Fédération a réuni les 18 et 19 juin son assemblée générale, qu'elle a associée, cette année, à un Congrès sur le thème issu du Grenelle: "Produire plus, tout en préservant mieux".

Cinq ateliers étaient organisés, regroupant chacun de 30 à 50 personnes.

Produire plus: le regroupement de la gestion. Sur la base d'une réflexion préalable conduite par la Fédération, le groupe s'est interrogé sur l'évolution des ASL vers une structure hybride dite "de gestion forestière" (ASGF), aux prérogatives d'ASA pour la création d'ouvrages communs (en pratique, les chemins de desserte) et d'ASL pour l'exploitation. Mais d'autres expériences facilitant la gestion ont été rapportées: bail emphytéotique réduit à 18 ans, location sur 10 ans, groupements d'employeurs, OGEC, coopératives... Le Plan de Développement de Massif occupe une place à part: il ne fédère pas les propriétaires, mais en leur donnant une perspective commune, il encourage et facilite la gestion concertée. Enfin, les DEFI foncier et travaux ont un fort effet de levier, et à ce titre doivent être élargis pour encourager la mise en exploitation.

Produire plus: les regroupements fonciers. Le groupe a distingué propriétaire forestier de producteur forestier, ce dernier s'engageant dans une "entreprise sylvicole", processus de gestion durable certifié PEFC et bénéficiant de dispositifs d'accompagnement. Par ailleurs, il faut favoriser le non-démembrement en deçà de 10 ha et

les agrandissements, et impliquer fortement les collectivités locales dans cette politique, en réduisant par là-même la pression de l'urbanisation. Constatant l'échec des ECIF, trop lourds, il faut faciliter les échanges amiables. Enfin, face à la pression des agro-carburants, il propose la création de nouveaux instruments de gestion de l'espace, répondant aux ZAP agricoles.

Produire plus: mise en œuvre de la mobilisation en forêt privée. Ici encore, le PDM est identifié comme essentiel, en associant la forêt publique. L'information du grand public et la formation des élus est nécessaire pour que la collectivité se réapproprie la dynamique forestière au lieu de sanctuariser l'arbre et la forêt. Enfin, il est indispensable de structurer l'offre et de contractualiser les approvisionnements, et surtout d'avoir une grande lisibilité de la politique forestière. À ce titre le groupe s'inquiète en conclusion des effets de la RGPP.

Tout en préservant mieux: biodiversité. Rappelant que par vocation, les forestiers ont toujours préservé la biodiversité, le groupe rejette toute extension de zonages qui réduiraient la capacité de production sans analyse scientifique préalable menée à terme et évaluation des conséquences financières. En soulignant la qualité de la concertation qui prévaut désormais dans la gestion des sites Natura 2000, il alerte sur les exigences excessives qui pourraient complexifier encore les dossiers, bridant toute initiative de gestion. Ainsi, il faut que

trames bleue et verte ne soient pas source de contraintes nouvelles, considérant que la certification répond déjà à leurs objectifs. Enfin, le groupe rappelle que la prise en compte des différentes fonctions et de l'équilibre sylvo-cynégétique est la meilleure garantie de biodiversité. Au delà, les fonctions de service doivent être rémunérées.

Tout en préservant mieux: les services et la rémunération. Constatant que la définition des justes contreparties aux fonctions sociales et environnementales de la forêt n'avait pu jusqu'alors aboutir, le groupe a tenté une classification en services d'intérêt général globaux (ex. la rétention de CO²), les services plus localisés (ex. la régulation du régime des eaux ou la protection des sols), et enfin les services particuliers susceptibles d'être vendus à un utilisateur identifié. Quatre exemples l'illustrent: la séquestration de carbone, l'eau potable, la sylviculture "anti-feu" et l'accueil du public, sur lesquels les forestiers concentreront leurs efforts.

Ces conclusions vont alimenter des groupes de réflexion que la Fédération mettra en place à l'automne pour refonder sa politique à venir.

En clôture du Congrès, la séance publique a permis au Président d'interpeller le conseiller du ministre sur les principaux points.

Denis Revalor

* Les restitutions des ateliers, le discours du Président et la réponse du délégué du ministre sont disponibles au Syndicat.

Ça s'est passé:

le 1^{er} avril: Participation à la formation sur «La Forêt Méditerranéenne et son évolution dans la perspective d'un changement climatique», dans le cadre de l'action inscrite au programme de l'Éducation Nationale. Comme il l'avait fait dans le cadre de l'action de sensibilisation des scolaires à la forêt conventionnée par la CPA, à l'invitation du CPIE qui coordonne l'action, le Syndicat a présenté aux professeurs de collèges et lycées venus de tout le département, les grands chiffres de la forêt privée et l'action des forestiers. Mais dépassant ce cadre, cette intervention venait, en clôture de deux journées, développer plus largement les enjeux issus du Grenelle et commenter les orientations retenues dans le document de France Forêt PACA (voir NS 54, article p.6 et 7), et développer comment la forêt provençale peut prendre sa part dans le programme d'actions et la loi "Grenelle" en préparation. Enfin, comme avec les élèves du primaire, le Syndicat a proposé d'accueillir des groupes chez des propriétaires voisins de leur établissement, et qui mènent des opérations d'exploitation. L'intérêt manifesté par les professeurs et les questions qu'ils ont soulevées ont conduit à déborder largement l'horaire: gageons qu'ils auront à cœur de partager avec leurs élèves tout l'intérêt de gérer la forêt et la place décisive qui y est celle des forestiers privés.

le 3 avril: Rencontre avec J.P. Bouvet, vice-président de la CPA et ses collaborateurs dans le cadre de la préparation de notre AG.

le 8 avril: Réunion à l'OFME sur le rôle du Syndicat 13 dans la coordination entre organismes de la forêt PACA.

le 8 avril: Réunion avec J. Gérard dans le cadre de la préparation de notre AG. L'occasion aussi de passer en revue la politique du Conseil Général et son actualisation.

le 11 avril: Réunion annuelle de coordination CRPF-Coopérative-Syndicat.

le 11 avril: Réunion du Bureau du Syndicat spécialement dédiée à la préparation de l'AG.

le 14 avril: Réunion des collègues de PEFC pour l'actualisation des référentiels français et régional. Comme toute démarche de certification, PEFC doit réviser périodiquement son référentiel. Un important travail collectif. L'engagement pour PACA est revalidé pour 5 ans.

le 16 avril: Réunion avec J.M. Rame, vice-président de la Communauté d'Aubagne-Etoile et A. Gorlier son collaborateur, dans le cadre de la préparation de notre AG.

le 19 avril: Journée syndicale à Peynier.

Assemblée Générale, débat et visites sur le thème "Forêt privée et Collectivités".

le 23 avril: Rencontre préparatoire à la journée technique sur le pastoralisme, avec le CERPAM et un éleveur.

le 25 avril: Assemblée Générale de la Coopérative Provence Forêt à Vinon-sur-Verdon (voir article p. 7).

le 28 avril: 2^{ème} réunion du groupe de travail "Accès & conventionnement".

le 13 mai: Réunion du Bureau du Syndicat.

le 16 mai: Assemblée Générale du Syndicat du Var.

le 21 mai: révision du PLU de Peynier.

le 22 mai: Participation à la journée d'étude organisée à Carpiagne par le réseau des équipes de brûlage dirigé (voir article p. 3).

le 29 mai: Participation à l'étude paysagère confiée par la DIREN et le CRPF à l'ONF sur Concors – Ste Victoire.

le 2 juin: Réunion au CERPAM avec le CRPF, préparatoire à la journée du 16.

le 2 juin: Participation aux débats sur le bois-énergie et sur la construction bois, à Venelles dans le cadre des Journées du film sur l'environnement (voir article p. 3).

le 6 juin: Réunion du Bureau du Syndicat.

le 6 juin: 3^{ème} réunion du groupe de travail "Accès & conventionnement". Mise en parallèle des exemples de conventions disponibles.

le 16 juin: Journée technique à Mimet.

"Sylvopastoralisme: une chance pour nos forêts"
(voir article p. 3)

les 18 et 19 juin: Congrès de la Fédération à Besançon.
(voir article p. 7)

le 20 juin: Conseil d'Administration du Syndicat.

le 25 juin: Réunion de France Forêt PACA.

le 29 juin: Réunion interprofessionnelle de la filière bois PACA. Cette seconde réunion avait pour objet de faire converger les objectifs de chacun vers un programme interprofessionnel de la filière bois en PACA pour les prochaines années. Sur la base d'un document issu des contributions de chacun des partenaires, la réunion a permis de valider l'architecture d'un projet global, sur lequel chaque participant est appelé à formuler des priorités et donner les axes de travail auxquels il est prêt à participer. Un travail important de structuration de la filière, la crédibilisant face aux enjeux.

Ça se passera:

le 4 juillet: Réunion du Bureau du Syndicat.

le 11 juillet: Conseil d'administration de l'Union Régionale.

le 6 septembre: Journée de **formation des Délégués** de massifs (et des autres adhérents, dans la limite des places).

le 19 septembre: 4^{ème} réunion du groupe de travail "Accès & conventionnement". Premières synthèses.

les 23 et 30 septembre: Séminaires préparatoires à Foresterranée, rencontre trisannuelle organisée par l'association Forêt Méditerranéenne réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés intéressés au devenir de la forêt. La 10^{ème} édition sera cet automne consacrée à "Recherche et forêt méditerranéenne", ou comment l'une peut préparer demain l'autre à "produire plus, tout en préservant mieux la biodiversité". Le 1^{er} séminaire s'interrogera sur "Les acquis; les attentes"; le 2^d sur "Le transfert aux gestionnaires".

Pour en savoir plus et participer: www.forêt-méditerranéenne.org

Annonces:

Forêt à vendre: environ 20 ha à Châteauneuf-les-Martigues. Contact: 04 42 81 04 84

Travaux forestiers: La jeune entreprise unipersonnelle "Laurent Paysages" vous propose de réaliser reboisement, élagage, dépressage, éclaircie, OLD. Contact: 04 90 20 10 86 ou 06 15 59 15 03 Courriel: adrien.laurent@hotmail.fr.